

NATIONS UNIES ASSEMBLEE GENERALE



Distr GENERALE A/34/803 10 décembre 1979 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session Points 65 et 98 de l'ordre du jour

ETABLISSEMENTS HUMAINS

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution I recommandé par la Deuxième Commission (A/34/793, par. 15)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

- 1. A sa 74ème séance, le 7 décembre 1979, la Cinquième Commission, en application de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état des incidences administratives et financières du projet de résolution I recommandé par la Deuxième Commission (A/34/793, par. 15). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement la recommandation du Comité.
- 2. Les observations faites par les délégations lors de l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/34/SR.74).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution I recommandé par la Deuxième Commission (A/34/793, par. 15), il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 75 500 dollars au chapitre 19 du budget-programme de 1980-1981. De plus, le coût des services de conférence nécessaires serait examiné ultérieurement dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1980.